

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DesiClean
Code du produit KWZ 5000
L'identifiant unique de formulation (UFI) E66P-DCR1-VF29-HCS3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

- Autres désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
- Autres produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.
- Autres désinfectants pour les surfaces.

Utilisations déconseillées Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99
Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

Hersteller / Fabricant / Produttore:

3M (Schweiz) GmbH
Eggstrasse 93, CH-8803 Rüschlikon
Telefon +41 44 724 90 90 / innovation.ch@mmm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Date d'émission 26.06.2023
Version 1.1 (Version précédente: 1.0)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures, No.-CAS 85409-23-0, No.-CE 287-090-7
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs), No.-CAS 68424-85-1, No.-CE 270-325-2
Chlorure de didécyldiméthylammonium, No.-CAS 7173-51-5, No.-CE 230-525-2

Emballage

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Provoque de graves brûlures.

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle .

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
 0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
 0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
 Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

400 ppm STEL [KZGW]
 1000 mg/m³ STEL [KZGW]
 200 ppm TWA [MAK]
 500 mg/m³ TWA [MAK]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques

générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.0
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Les métaux légers et/ou alcalins.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0) Dermal LD50 Rabbit = 2300 mg/kg (ECHA_API) Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1) DL50/orale/rat = 280 mg/kg. DL50/cutanée/rat = 3340 mg/kg. Chlorure de didécylidiméthylammonium (CAS 7173-51-5) DL50/orale/rat = 238 mg/kg. [Source : ECHA - OECD 401] 2-Propanol (CAS 67-63-0) DL50/orale 5050 mg/kg.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des brûlures des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0)
LC50/96h/poisson = 1.06 mg/l.
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)
LC50/96h/poisson = 0.515 mg/l.
CE50/48h/daphnie = 0.016 mg/l.
CE50/72h/algues = 0.03 mg/l.
Chlorure de didécylidiméthylammonium (CAS 7173-51-5)

LC50/96h/poisson = 0.19 mg/l.

CE50/48h/daphnie = 0.062 mg/l.

CE50/72h/algues = 0.062 mg/l.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

LC50/96h/poisson 9640 mg/l.

CE50/48h/daphnie 1400 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Cette préparation contient des substances aux propriétés potentiellement perturbatrices du système endocrinien.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égoût. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 99 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C9. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S., Solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s., Solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C9. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 8. VOC (CH) = 0%
------------------------------------	---

Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle, chlorures (CAS 85409-23-0)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de benzylalkyldiméthyle en C12-16 (numéros pairs) (CAS 68424-85-1)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 671 Product type 1, 2, 10, 11, 12, 22 (270-325-2)

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

870 g/kg Sunset Date: 01/31/2025 (dry weight)

908 g/kg Sunset Date: 10/31/2032 (dry weight)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 397 Product type 1, 2, 6, 10, 11, 12 (230-525-2)

Part 1 - Supported Substances

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII
- Restrictions on Certain Dangerous
Substances

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biocides - Annex II -
Active Substances - Minimum Purity
Switzerland - Biocides - Annex II -
Active Substances - Product Type

Switzerland - Volatile Organic
Compounds (VOCs) - Group I
Switzerland - Water Protection
Ordinance - Water Polluting Liquids
Classification

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII
- Restrictions on Certain Dangerous
Substances

Produit biocide

Use restricted. See item 75.

99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026

Product Type: 1
Product Type: 2
Product Type: 4
2905.1290

B

Use restricted. See item 75.

CHZN0175

Substance(s) active(s):

ADEBAC (C12-C14), CAS 85409-23-0 3.33 %

ADBAC [C12-C16], CAS 68424-85-1 3.33 %

DDAC, CAS 7173-51-5 3.33 %

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

Changements depuis la dernière version: remaniement général.

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]
CED: Code du catalogue européen de déchet
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

**Les principales références
bibliographiques et sources de
données**

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées
aux sections 2 et 3**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi

Pour les utilisateurs professionnels ET privée

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

